



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE**

Bruxelles, le 20 décembre 2001

15427/01

PUBLIC 11

TRANSPARENCE

Objet : RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL
NOVEMBRE 2001

Le présent document contient :

- à l'**Annexe I**, un relevé des actes législatifs définitifs adoptés par le Conseil en novembre 2001. Ce relevé est accompagné, à l'**Annexe II**, des déclarations au procès-verbal accessibles au public. Il mentionne également les éventuels votes contraires et abstentions, les explications de vote, ainsi que les règles de vote.
- à l'**Annexe III**, un relevé des autres actes ¹ adoptés par le Conseil en novembre 2001, avec mention, le cas échéant, des résultats de vote, des explications de vote et des déclarations que le Conseil a décidé de rendre public.

Le présent document est également accessible via Internet adresse: ("<http://ue.eu.int>"),
Rubrique "Transparence", "Relevé des actes du Conseil".

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi. Les extraits des procès-verbaux en question peuvent être obtenus auprès du service Transparence adresse: ("transparency@consilium.eu.int").

¹ A l'exception de certains actes de portée limitée tels que décisions de procédure, nominations, décisions d'organes établis par des accords internationaux, décisions budgétaires ponctuelles, etc.

NOVEMBRE 2001				
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE	
2382ème Conseil Questions économiques et financières le 6 novembre 2001 Décision du Conseil autorisant le Royaume d'Espagne à appliquer une mesure dérogatoire à l'article 11 de la sixième directive 77/388/CEE en matière d'harmonisation des législations des États membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires	12704/01 + COR 1 (sv) + COR 2 (fi)		Unanimité	
2383ème Conseil Développement le 8 novembre 2001 Règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil en ce qui concerne le reclassement des règlements effectués dans le cadre d'accords de swaps et de contrats de garantie de taux	PE-CONS 3649/01	139/01	Majorité qualifiée	

NOVEMBRE 2001			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
Acte législatif adopté à la suite de la 2ème lecture du Parlement européen dans le cadre de la procédure de codécision Directive 2001/100/CE du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 70/220/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures à prendre contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur (14.11.2001)	Réf. docs 13822/01 PE-CONS 3663/01		Majorité qualifiée
2386ème Conseil Affaires générales le 19 novembre 2001 Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 91/308/CEE relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux	PE-CONS 3654/01 + REV 1 (es) + COR 1 (it)	140/01, 141/01	Majorité qualifiée
2387ème Conseil Agriculture le 20 novembre 2001 Règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2262/84 prévoyant des mesures spéciales dans le secteur de l'huile d'olive	13885/01		Contre DK, D, S Majorité qualifiée

NOVEMBRE 2001				
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE	
2388ème Conseil Budget le 21 novembre 2001	PE-CONS 3650/01 + COR 1 (pt)		Majorité qualifiée	
2390ème Conseil Pêche le 27 novembre 2001				
Directive du Conseil modifiant la directive 1999/29/CE du Conseil concernant les substances et produits indésirables dans l'alimentation des animaux	14115/01 + REV 1 (fi)	142/01, 143/01, 144/01	Abstention D Majorité qualifiée	
2391ème Conseil Education/Jeunesse le 29 novembre 2001				
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 466/2001 de la Commission portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires	14401/01 + COR 1 (el) + COR 2 (el)	145/01, 146/01, 147/01, 148/01, 149/01	Contre DK Abstention D Majorité qualifiée	

DECLARATION 139/01**Déclaration de la Commission**

"La Commission s'engage à remplacer les codes pertinents (B.9 et D.41) de l'article 1^{er}, paragraphe 3, du règlement n° 3605/93 par les nouveaux codes (EDPB.9 et EDPD.41) prévus par l'annexe V du règlement n° 2223/96, en temps utile pour le premier rapport sur les données budgétaires qui suivra l'entrée en vigueur du présent règlement."

DECLARATION 140/01

DECLARATION CONJOINTE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA COMMISSION EUROPEENNE

"Le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne soulignent l'importance, dans la lutte contre le financement du terrorisme, de la directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux.

Les Représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil conviennent que l'ensemble des délits liés au financement du terrorisme constituent une infraction grave aux fins de ladite directive."

DECLARATION 141/01

DECLARATION DE LA COMMISSION

"La Commission renouvelle l'engagement pris dans son programme de travail pour 2001 de présenter avant la fin de cette année une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un mécanisme de coopération entre les autorités nationales compétentes des Etats membres et la Commission en vue d'assurer la protection des intérêts financiers des Communautés contre les activités illégales, y compris en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de blanchiment des capitaux. Cet engagement a été confirmé dans la communication de la Commission concernant le Plan d'action pour 2001-2003 relatif à la protection des intérêts financiers des Communautés - Lutte antifraude - du 15 mai 2001" ¹.

¹ COM (2001) 254 final : voir paragraphe 2.2.1

DECLARATION 142/01

Déclaration du Conseil

"Le Conseil considère essentiel pour la protection de la santé humaine et animale qu'un programme de surveillance adéquat soit effectué et cela notamment afin d'obtenir un ensemble de données permettant de réviser les limites maximales de dioxine.

Le Conseil prend acte de l'intention de la Commission de recommander un programme de surveillance et invite les États membres à donner la plus grande priorité et la plus grande importance à la mise en œuvre de tels programmes."

DECLARATION 143/01

Déclaration de la Commission

"La présente directive, qui s'inscrit dans une stratégie globale, réduira la présence de dioxines dans les alimentations animale et humaine dans l'ensemble de la Communauté européenne. Une des conditions préalables est que les matières premières et les aliments pour animaux fassent l'objet d'une surveillance uniforme dans toute la Communauté européenne. Dans la recommandation qui accompagne la présente directive, la Commission recommande donc que les États membres exercent une surveillance proportionnelle à leur production et à leur utilisation de matières premières et d'aliments pour animaux. En outre, la Commission prendra les initiatives qui s'imposent dans le cadre du comité permanent des aliments des animaux en vue d'élaborer des lignes directrices concrètes pour cette surveillance. Ces lignes directrices devraient notamment déterminer le nombre d'échantillons à prélever par chaque État membre pour chacune des grandes catégories de matières premières et d'aliments pour animaux. Les données obtenues, représentatives pour l'ensemble de la Communauté européenne, constitueront la base des futurs réexamens des teneurs maximales, prévus par la présente directive."

DECLARATION 144/01

Déclaration de la délégation de la République fédérale d'Allemagne

"L'Allemagne est favorable à une réduction rapide et durable de la teneur en dioxines dans la chaîne alimentaire et appuie surtout les mesures liées aux sources que la Commission prévoit dans ce but.

Dans le cadre d'une politique préventive de protection de la santé des consommateurs, l'Allemagne juge indispensable de fixer des teneurs maximales plus basses pour les dioxines et les furannes dans les aliments pour animaux.

C'est pourquoi l'Allemagne se félicite que le Conseil et la Commission se soient mis d'accord pour faire effectuer, dans tous les États membres, une enquête sur la situation en matière de dioxines, sur la base de critères communs, afin d'obtenir une image représentative des valeurs de fond dans l'Union européenne. Sur la base des résultats de cette enquête, il faudrait dans les meilleurs délais procéder au réexamen des teneurs maximales afin de les diminuer."

DECLARATION 145/01

Déclaration de la Commission

"Ce règlement, qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale, permettra de réduire la présence de dioxines dans les denrées alimentaires dans toute la Communauté européenne. À cette fin, la mise en œuvre du suivi des denrées alimentaires devra se faire de manière uniforme dans toute la Communauté européenne. La Commission préconise, par conséquent, dans la recommandation qui accompagne ce règlement, que les États membres effectuent un suivi qui soit proportionné à leur production et à leur consommation de denrées alimentaires. En outre, la Commission prendra, dans le cadre du Comité permanent des denrées alimentaires, les initiatives nécessaires pour définir des lignes directrices concrètes pour ce suivi. Ces lignes directrices devraient, notamment, indiquer pour chaque État membre le nombre d'échantillons à prélever pour chaque grande catégorie de denrées alimentaires. Les données obtenues, qui seront représentatives pour l'ensemble de la Communauté européenne, serviront de référence pour les révisions futures des teneurs maximales prévues par ce règlement."

DECLARATION 146/01

Déclaration des délégations finlandaise et suédoise

"En ce qui concerne la dérogation accordée à la Finlande et la Suède au titre de l'article 1er, paragraphe 1 bis:

Tout en rappelant que le problème lié au niveau élevé de dioxines ne concerne que certaines espèces de poissons gras tels que le hareng de la mer Baltique et le saumon de la mer Baltique, la Finlande et la Suède s'engagent à faire en sorte que le poisson originaire de la Baltique présentant un niveau de dioxines plus élevé que celui prévu dans le présent règlement ne soit pas commercialisé dans d'autres États membres.

Les espèces de poissons gras tels que le hareng de la mer Baltique et le saumon de la mer Baltique ne seront commercialisés dans d'autres États membres que lorsque les mesures de contrôle et de surveillance montreront que les limites fixées dans le règlement sont respectées.

À cette fin, la Finlande et la Suède s'appuieront sur le règlement n° 2065/2001 de la Commission établissant les modalités d'information du consommateur dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture. Ce règlement, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2002, exigera que soit indiquée la zone de capture d'une espèce.

Le règlement n° 2065/2001 permettra dès lors de garantir que les espèces de poissons gras tels que le hareng de la mer Baltique et le saumon de la mer Baltique, ainsi que les produits contenant de telles espèces, ne seront commercialisés dans d'autres États membres que s'ils satisfont aux dispositions du règlement n° 466/2001.

La Finlande et la Suède apporteront à la Commission et aux États membres des précisions au sujet des mesures, par exemple en matière de traçabilité, qu'il convient de prendre avant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement n° 466/2001.

En ce qui concerne les pays tiers, la Finlande et la Suède satisferont pleinement aux exigences qui seront prévues dans la position commune en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité alimentaire européenne et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires."

DECLARATION 147/01

Déclaration de la délégation allemande

"L'Allemagne s'est abstenue lors du vote, car elle estime:

- qu'une réduction rapide et durable de la teneur en dioxines dans la chaîne alimentaire est nécessaire et qu'elle appuie surtout les mesures liées aux sources que la Commission européenne prévoit dans ce but,
- qu'il convient certes de respecter chez l'homme la dose hebdomadaire tolérable de 14 picogrammes OMS-TEQ par kilogramme de poids corporel pour les dioxines proposée par le Comité scientifique de l'alimentation humaine (CSAH) dans son avis du 30 mai 2001, mais également, à moyen terme, de faire passer cette dose à une valeur inférieure à 7 picogrammes OMS-TEQ par kilogramme de poids corporel et par semaine,
- que, compte tenu des teneurs maximales proposées pour les dioxines et les furannes dans différentes denrées alimentaires, l'amélioration nécessaire de la protection de la santé des consommateurs, et plus précisément la réalisation de l'objectif susmentionné, ne peut être assurée,
- que la Commission européenne aurait dû présenter et arrêter les valeurs cibles qu'elle avait annoncées en mars 2001 pour les dioxines présentes dans les denrées alimentaires, avant que le Conseil ne fixe les teneurs maximales.

L'Allemagne se félicite de l'intention de la Commission de procéder à court terme à un suivi coordonné de la contamination des denrées alimentaires par les dioxines dans tous les États membres et elle demande à la Commission, à la lumière des résultats de ce suivi, d'adapter sans tarder les teneurs maximales fixées pour les dioxines en vue d'améliorer la protection des consommateurs."

DECLARATION 148/01

Déclaration de la délégation du Royaume-Uni

"Le Royaume-Uni est d'accord pour dire qu'il est nécessaire d'agir pour réduire l'exposition des consommateurs aux dioxines présentes dans les aliments pour animaux et les denrées alimentaires afin de protéger la santé publique. Les mesures visant à réduire les émissions de dioxines dans l'environnement constituent un facteur important pour le contrôle de l'entrée des dioxines dans la chaîne alimentaire. C'est pourquoi le Royaume-Uni se félicite de la communication relative à une stratégie concernant les dioxines que la Commission a récemment présentée au Conseil.

Le Royaume-Uni reste toutefois préoccupé par le fait que les teneurs maximales proposées dans le règlement pourraient être disproportionnées par rapport au risque. La Commission n'a pas présenté de fiche d'impact comportant une analyse coûts-avantages et le Royaume-Uni craint que cette mesure n'ait des conséquences pour l'approvisionnement alimentaire sans réduire de manière significative l'exposition de la plupart des consommateurs aux dioxines présentes dans les denrées alimentaires. En outre, les teneurs maximales n'incluent pas encore les PCB de type dioxine qui contribuent habituellement pour 50% au moins à la toxicité des échantillons.

Un programme de contrôle efficace est nécessaire pour mettre en œuvre cette proposition. Des procédures de prélèvement et des méthodes d'analyse définies en commun constituent la clé d'un respect effectif des teneurs fixées. Nous notons que, dans ce domaine, une directive devrait entrer en vigueur d'ici le mois de juillet 2002. L'entrée en vigueur du règlement ayant également été reportée au 1er juillet 2002, le Royaume-Uni est disposé à voter en faveur de la proposition."

DECLARATION 149/01

Déclaration de la délégation danoise

"Le Danemark peut appuyer le principe de la proposition de la Commission (COM(2001) 495 du 28 août 2001) visant à modifier le règlement (CE) n° 466/2001 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires.

Le Danemark rejette toutefois les dérogations proposées concernant les teneurs maximales. Ces dérogations sont inquiétantes pour la sécurité alimentaire et le fonctionnement du marché intérieur.

Il importe en outre d'éviter une discrimination entre les secteurs de la pêche respectifs des différents pays baltes."

NOVEMBRE 2001	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
2381ème Conseil Culture le 5 novembre 2001 Règlement intérieur du comité sous l'égide de la Banque européenne d'investissement ("comité de la facilité d'investissement") Doc. 12817/01 Règlement (CE) n° 1078/2001 du Conseil du 31 mai 2001 portant modification du règlement (CE) n° 2160/96 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de fil continu texturé de polyester originaire, entre autres, de Thaïlande (JO L 149 du 2.6.2001, p. 5) Doc. 12724/01 Règlement du Conseil portant ouverture et mode de gestion d'un contingent tarifaire pour les importations de café soluble relevant du code NC 2101 11 11 Doc. 11593/01 + COR 1 (fi) Position commune du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre des Taliban et modifiant les positions communes 1996/746/PESC, 2001/56/PESC et 2001/154/PESC Doc. 13253/01 Règlement du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 926/68 concernant la réduction de certaines relations économiques avec la République fédérale de Yougoslavie Doc. 13259/01	
2382ème Conseil Questions économiques et financières le 6 novembre 2001 Décision du Conseil accordant une garantie de la Communauté à la Banque européenne d'investissement pour les pertes résultant d'une action spéciale de prêt pour la réalisation de projets environnementaux sélectionnés dans la partie russe du bassin de la mer Baltique relevant de la "dimension septentrionale" Doc. 12722/01	

NOVEMBRE 2001	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Décision du Conseil modifiant la décision 2000/24/CE afin d'étendre la garantie accordée par la Communauté à la Banque européenne d'investissement pour couvrir les prêts en faveur de projets réalisés en République fédérale de Yougoslavie Doc. 12927/01 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la mise en œuvre du domaine de premier niveau .eu Doc. 12171/01 + ADD 1 REV 1 + COR 1 (fr) + COR 2 + COR 3 2383ème Conseil Développement le 8 novembre 2001 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant les enquêtes statistiques à effectuer par les États membres en vue de déterminer le potentiel de production des plantations de certaines espèces d'arbres fruitiers Doc. 12008/01 + ADD 1 Procédure écrite achevée le 13 novembre 2001 Résolution du Conseil sur la surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) Doc. 13441/01 COR 1 2384ème Conseil Santé le 15 novembre 2001 Règlement du Conseil relatif à la conclusion de deux accords sous forme d'échanges de lettres relatifs à la prorogation du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord conclu entre la Communauté économique européenne et le gouvernement de la République du Sénégal concernant la pêche au large de la côte sénégalaise pour les périodes allant du 1^{er} mai 2001 au 31 juillet 2001 et du 1^{er} août 2001 au 31 décembre 2001 Doc. 12062/01	

NOVEMBRE 2001	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Règlement du Conseil relatif aux modalités d'application de l'article 12, paragraphe 2, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté économique européenne et la Principauté d'Andorre Doc. 10713/01 Décision du conseil autorisant la tacite reconduction ou le maintien en vigueur des dispositions dont les matières relèvent de la politique commerciale commune, contenues dans les traités d'amitié, de commerce et de navigation et dans les accords commerciaux, conclus par les États membres avec les pays tiers Doc. 11275/01 + COR 1 Règlement du Conseil modifiant le droit autonome du tarif douanier commun applicable à l'ail relevant du code NC 0703 20 00 Doc. 12395/01 Décision du Conseil prorogeant et modifiant la décision 1999/730/PESC concernant une contribution de l'Union européenne à la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères et de petit calibre au Cambodge Doc. 13317/01 + COR 1 Recommandation du Conseil relative à l'utilisation prudente des agents antimicrobiens en médecine humaine Doc. 14751/01 Conclusions du Conseil relatives à la lutte contre les problèmes liés au stress et à la dépression Doc. 13501/01 2385ème Conseil Justice, Affaires intérieures et Protection Civile le 16 novembre 2001 Décision du Conseil concernant une contribution supplémentaire de la Communauté européenne à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en faveur du Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl Doc. 13368/01	

NOVEMBRE 2001	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 47/1999 relatif au régime d'importation pour certains produits textiles originaires de Taïwan Doc. 12240/01 2386ème Conseil Affaires générales le 19 novembre 2001 Action commune du Conseil prorogeant le mandat du représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient Doc. 13614/01 Position commune du Conseil concernant le Rwanda Doc. 13759/01 Action commune du Conseil concernant l'appui de l'Union européenne à la mise en place d'une présence multinationale intérimaire de sécurité au Burundi Doc. 13816/01 Règlement du Conseil concernant certaines procédures d'application de l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Croatie, d'autre part, ainsi que de l'accord intérimaire entre la Communauté européenne et la République de Croatie Doc. 13633/01 2387ème Conseil Agriculture le 20 novembre 2001 Positions communes arrêtées par le Conseil en vue de l'adoption • du règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine Doc. 10408/01 + ADD 1 • de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives 90/425/CEE et 92/118/CEE du Conseil en ce qui concerne les conditions sanitaires applicables aux sous-produits animaux Doc. 10407/01 + ADD 1	Contre D, A

NOVEMBRE 2001	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Décision du Conseil relative à la conclusion des accords sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et, d'une part, la Barbade, le Belize, la République du Congo, Fidji, la République coopérative de Guyana, la République de Côte d'Ivoire, la Jamaïque, la République du Kenya, la République de Madagascar, la République du Malawi, la République de Maurice, la République de l'Ouganda, la République du Suriname, Saint-Christophe et Nevis, le Royaume de Swaziland, la République unie de Tanzanie, la République de Trinidad-et-Tobago, la République de Zambie ainsi que la République du Zimbabwe et, d'autre part, la République de l'Inde sur les prix garantis pour le sucre de canne pour la période de livraison 2000/2001 Doc. 13293/01 Règlement du Conseil portant modification et mise à jour du règlement (CE) n° 1334/2000 instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage Doc. 12697/01 2388ème Conseil Budget le 21 novembre 2001 Règlement du Conseil établissant certaines concessions autonomes et transitoires sous forme de contingents tarifaires communautaires applicables à l'importation dans la Communauté de tomates originaires du Maroc Doc. 13092/01 2389ème Conseil Marché Intérieur/Consommateurs/Tourisme le 26 novembre 2001 Résolution du Conseil relative au crédit et à l'endettement des consommateurs Doc. 14199/01	

NOVEMBRE 2001	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
2390ème Conseil Pêche le 27 novembre 2001 Association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne • Décision du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne ("décision d'association outremer") Doc. 12715/1/01 REV 1 + REV 1 COR 1 • Décision des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, concernant la fiscalité de l'épargne dans les territoires dépendants ou associés des Caraïbes Doc. 14057/01 + COR 1 (nl) + COR 2 (sv) + COR 3 (es) 2391ème Conseil Education/Jeunesse le 29 novembre 2001 Décision du Conseil modifiant le règlement intérieur du Conseil Doc. 13465/01 + COR 1 (da) + COR 2 (fi) + REV 1 (sv) Décision du Conseil mettant en œuvre l'action commune 1999/34/PESC en vue d'une contribution de l'Union européenne à la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères et de petit calibre en Albanie Doc. 14361/01 Action commune du Conseil prorogeant le mandat de la Mission de surveillance de l'Union européenne Doc. 13764/01 Décision du Conseil prorogeant le mandat du chef de mission de la Mission de surveillance de l'Union européenne (EUMM) Doc. 14466/01	